



53 impasse Louis Daguerre
16000 ANGOULEME
05 45 61 62 63



347 Av de Limoges BP 133
79 005 NIORT Cedex
05 49 77 32 89

Pour accentuer son action auprès de Jeunes Agriculteurs, la Safer propose dans le cadre de la charte départementale à l'installation, les 12 actions suivantes :

- Rechercher gratuite de la propriété correspondant le mieux au projet ;
- Analyse et expertise de la propriété ;
- Négociation au prix optimum en vue de faciliter l'installation ;
- Arbitrage entre différentes candidatures et conformité avec les dispositions du Projet Agricole Départemental ;
- Réalisation d'un aménagement parcellaire si nécessaire ;
- Utilisation de la procédure d'intermédiation locative pour permettre une installation ou un complément d'installation en fermage, le bailleur bénéficiant d'une garantie du paiement des fermages ;
- Utilisation des CMD comme outils relais dans l'attente d'une installation ;
- Recherche de relais financiers et de solutions permettant au jeune agriculteur d'acquiescer dans des conditions optimum. Convention avec la région Poitou-Charentes qui prend en charge les frais financiers liés au stockage dans l'attente de la finalisation du projet d'installation du jeune ;
- Recherche de bailleurs
- Rémunération Safer adaptée : utilisation de la procédure de substitution pour limiter les frais d'actes, remboursement de 40 % des frais de dossier, limitation des coûts dans le cadre des préemptions nécessaires à l'installation ;
- Etablissement à titre gracieux de la cartographie de l'exploitation aux jeunes installés par la Safer ;
- Toutes autres prestations complémentaires, en partenariat avec les différents acteurs du projet, en vue de concourir à la réalisation des installations envisagées.

Convention de partenariat mise à jour en 2009.